

*Le Ministre du Canada à Washington au Secrétaire d'Etat des
Etats-Unis d'Amérique*

(Traduction)

LÉGATION DU CANADA, WASHINGTON,

le 27 octobre 1941.

N° 651

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Gouvernement du Canada approuve les propositions qui font l'objet de votre note du 27 octobre 1941 concernant l'utilisation des eaux aux chutes Niagara pour fins d'énergie électrique.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Pour le Ministre,

H. H. WRONG

*Le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique au Ministre du
Canada à Washington*

(Traduction)

SECÉTAIRE D'ETAT, WASHINGTON,

le 27 novembre 1941.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de me référer à l'échange de notes intervenu le 27 octobre 1941 entre le Secrétariat d'Etat et votre Légation concernant le détournement temporaire aux chutes Niagara d'un volume d'eau additionnel pour fins de la défense nationale.

Le 27 novembre 1941, le Sénat donna son avis et son consentement à la ratification dudit échange de notes sous réserve de l'élimination de ma note du 27 octobre 1941 du paragraphe qui se lit comme suit:

"De plus, le Gouvernement des Etats-Unis propose que, dès la mise en vigueur de l'Accord pour l'exploitation des eaux du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent, signé le 19 mars 1941, les dispositions susmentionnées tombent sous le coup de l'Article IX de l'Accord et que la Commission créée en vertu de cet Accord et dans l'exercice de ses fonctions, ait le pouvoir de prendre les mesures qu'elle jugera nécessaires dans les limites de l'Accord en ce qui concerne les dérivations à Niagara."

Je vous prie de me faire savoir si le Gouvernement du Canada a quelque objection à l'élimination du paragraphe dont il s'agit.

Veillez agréer, etc.

Pour le Secrétaire d'Etat,

A. A. BERLE, Jr.